



## **CONVENTION**

**entre**

**LA VILLE DE ROUEN**

**et**

**LA FRATERNITE -**

**FOYER FRATERNEL DE JEUNES**

**ET D'EDUCATION POPULAIRE**

Entre les soussignés :

Madame Valérie FOURNEYRON, Maire de ROUEN, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009,

D'une part,

Et :

Monsieur MULLER, Vice-Président de la Fraternité, Foyer Fraternel de Jeunes et d'Education Populaire 183 rue Saint Julien – 76100 ROUEN.

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

**- Exposé -**

La Fraternité « Foyer Fraternel de Jeunes et d'Education Populaire » doit, dans les locaux, situés 183, rue Saint-Julien à ROUEN, destinés à l'accueil et aux activités du centre de loisirs, de l'accompagnement à la scolarité, rénover des sanitaires afin de les rendre accessibles à un public à mobilité réduite, d'en rendre le nettoyage plus facile, et d'en améliorer l'esthétique. Le coût global de cette opération est estimé à 9.850 € T.T.C..

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 10 juillet 2009, a décidé d'allouer à la Fraternité – Foyer Fraternel de Jeunes et d'Education Populaire une subvention de 2.955 €.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. – La Ville de ROUEN s'engage à verser à la Fraternité – Foyer Fraternel de Jeunes et d'Education Populaire, une subvention maximale de 2.955 €, afin de lui permettre de financer les travaux de réaménagement des sanitaires.

Article 2. – Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération (soit 9.850 € TTC). Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence.

Article 3. – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, sur production des factures acquittées.

Article 4. – La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire n° XXXXXXXXXXXX ouvert au XXXXXXXXXXXX au nom de XXXXXXXXXXXX.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

p. la Fraternité  
Foyer Fraternel de Jeunes  
Et d'Education Populaire

p. la Ville de ROUEN  
par délégation,

Francis MULLER,  
Vice-Président

Caroline DUTARTE,  
Adjointe au Maire